



Conférence de presse – Un nouveau plan d'urgence nucléaire : Réaction d'ECOLO

Abstract

Les écologistes ont toujours combattu le recours à l'énergie nucléaire vu les dangers que ces matériaux représentent pour la vie humaine et la vie tout court dans les régions où un accident nucléaire se produit.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés, en Belgique et dans les états voisins, à des centrales nucléaires trop vieilles et présentant de nombreux défauts, de nombreuses failles qui suscitent de fortes inquiétudes.

Les deux sites de Doel et Tihange présentent tantôt des fissures, tantôt des fuites, tantôt des sols de sous bassement incertains. Depuis 6 ans, les réacteurs ont dû être arrêtés temporairement les uns après les autres. Ils sont devenus les responsables de l'insécurité d'approvisionnement en électricité.

Il est donc important de **maintenir le cap de la sortie du nucléaire** et de fermer rapidement les réacteurs qui présentent des failles connues.

Il est inquiétant de constater que malgré ces défaillances successives et les incertitudes qui les accompagnent en termes de sécurité, le nouveau plan fédéral destiné à aider, préserver la population en cas d'accident nucléaire ne soit toujours pas prêt. Une épreuve a été présentée en janvier au Parlement et depuis les concrétisations tardent encore !

Nous souhaitons tous qu'il n'y ait jamais d'accident, mais la vétusté des installations est une réalité, et les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima montrent que les certitudes scientifiques peuvent être rapidement balayées... Fukushima a replacé la sûreté nucléaire au centre des débats européens (lancement des "stress tests"). Le Gouvernement belge s'est



enfin attelé à revoir son plan de sécurité, ce qui était indispensable. Mais il doit le faire lucidement et sans œillères.

Les images de l'évacuation de Fukushima laissent craindre que l'évacuation sera un moment terriblement sensible et dangereux. Les voies de circulation de notre pays sont déjà saturées au quotidien, qu'en sera-t-il si des dizaines, voire des centaines de milliers de véhicules se lancent sur les routes en paniquant ... ?

On a le sentiment une fois de plus que le gouvernement refuse d'imaginer que les zones contaminées pourraient pour longtemps être sinistrées, et refuse d'imaginer la déstabilisation psycho-sociale de la population et la déstabilisation de la vie économique du pays.

Le 29 mai, le conseil communal de Liège ville a adopté une résolution proposée par le groupe Ecolo insistant pour que les mesures d'urgence et d'intervention du futur plan d'urgence implique bien les habitants de Liège. **Le dimanche 25 juin prochain, une chaîne humaine reliera Tihange à Aix-la-Chapelle**, en passant pour Maastricht pour rappeler les dangers et rappeler que **les risques en cas d'accident concernent également nos voisins hollandais et allemands.**

Ecolo participe activement à la préparation de cette chaîne humaine. Cette chaîne sera un geste fort pour visualiser que la solidarité et la sécurité européenne, c'est aussi poser les choix du non au nucléaire et du oui aux énergies renouvelables.



INTRODUCTION

En avril 2016, dans le cadre d'une conférence de presse relative à l'impact des centrales nucléaires sur la santé, je rappelais que "le Conseil Communal de Huy a voté en juin 2015 une actualisation de son plan d'urgence. Il faut reconnaître qu'il est beaucoup plus détaillé que le précédent et qu'il permettrait d'évacuer plus facilement la Ville de Huy...

Mais, dans l'hypothèse où tout fonctionnerait comme le prévoit ce plan, bien des problèmes restent posés: les autres villes et communes ne disposent pas d'un plan aussi précis; aucune évacuation n'est prévue au-delà des 10 kms autour de la centrale; les zones dites de triage (lieux où seraient envoyés les citoyens) sont trop petites et trop proches de Tihange, elles seraient donc inefficaces. Ces questions non résolues rendraient le plan hutois sans effet. C'est donc à beaucoup plus large échelle qu'un plan devrait exister".

Un tel plan existait, datant de 2003. Le Ministre de l'Intérieur avait promis en janvier 2015 un nouveau plan d'urgence nucléaire pour fin 2015... Un projet semble se concrétiser enfin, et il a été présenté au Parlement ce 23 mars 2017 (voir annexe). Il est cependant loin d'être finalisé et opérationnel.

Rappelons brièvement quelques chiffres qui permettent de dimensionner la part de la production nucléaire sur l'énergie consommée en Belgique (selon les chiffres 2013 de l'Agence Internationale de l'Énergie):

- Pétrole et dérivés: 39,8%
- Gaz naturel: 25,5%
- Charbon: 5,7%
- Energies renouvelables: 1,1%
- électricité: 22,2%

Les 22,2 % d'énergie électrique en 2013 provenaient:

- pour 51,1% du nucléaire (soit environ 10% de l'énergie totale consommée) ;



- pour 31,4% des centrales à combustibles fossiles (surtout gaz et charbon) ;
- pour 17,1% des énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire) ;
- déchets: 2,4%;
- hydraulique: 2,1%.

Ces chiffres relativisent largement la nécessité d'avoir recours à une production dont on sait qu'elle est source de danger pendant son exploitation et après (déchets nucléaires). Elle reste pourtant prioritaire pour le gouvernement, malgré l'âge des installations et les nombreux incidents qui stoppent régulièrement la production de l'un ou l'autre vieux réacteur.

Notre petit pays est un territoire très nucléarisé, et ses frontières également: 7 réacteurs dans 2 centrales belges, et les installations françaises proches de Gravelines (6 réacteurs à 30 kms de la frontière), de Cattenom (4 réacteurs à 40 kms d'Arlon), de Chooz (3 réacteurs à très grande proximité) ainsi que la centrale de Borselle aux Pays-Bas (1 réacteur à 15 kms de Zelzate). Ajoutons-y le centre d'étude de Mol, l'institut de radioéléments à Fleurus et les installations liées à la fabrication du combustible et au démantèlement installées à Dessel. Sans oublier les nombreux transports de combustibles nucléaires très radioactifs.

Nous souhaitons tous qu'il n'y ai jamais d'accident, mais la vétusté des installations est une réalité, et les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima montrent que les certitudes scientifiques peuvent être rapidement balayées... Fukushima a replacé la sûreté nucléaire au centre des débats européens (lancement des "stress tests"). Le Gouvernement belge s'est enfin attelé à revoir son plan de sécurité, ce qui était indispensable. Mais il doit le faire lucidement et sans œillères.

Le Conseil Supérieur de la Santé l'a rappelé dans son avis de février 2016 sur la planification d'urgence en cas d'accident nucléaire: "L'idée que les conséquences d'un accident sévère seront, grâce aux dispositions de sûreté des centrales nucléaires, limitées aux environs immédiats du site est contredite par l'expérience pratique. Même pour des centrales nucléaires de conception occidentale, un accident sévère peut avoir des conséquences à grande distance



de l'installation accidentée. Cela signifie qu'un accident sévère dans une centrale belge ou située à proximité de la frontière toucherait rapidement un million de personnes. Cela veut dire aussi que de vastes territoires abritant d'importantes activités économiques seraient rendus inhabitables.

Nombre d'habitants dans un rayon de 30 kms autour de la centrale de:

- Tchernobyl: 135.000
- Fukushima: 172.000
- Tihange: 840.000
- Doel: 1.510.000

1. Quelle prévention générale contre les conséquences d'un accident nucléaire sur la santé?

Selon la CIPR (Commission Internationale de Protection radiologique), les plus importantes mesures de protection sont:

La mise à l'abri:

"elle consiste à utiliser la structure d'un bâtiment pour réduire l'exposition à un panache radioactif et/ou à la contamination présente dans l'air. Les bâtiments solidement construits peuvent atténuer le rayonnement de matières radioactives déposées sur le sol et réduire l'exposition aux panaches aériens". Les riverains doivent s'enfermer chez eux, s'y calfeutrer toutes issues fermées.

L'ingestion de comprimés d'iode stable qui peut permettre de prévenir les cancers de la thyroïde.

Le nombre de personnes touchées par ce cancer augmente dans la zone autour de la centrale accidentée, surtout les jeunes et les enfants, ainsi que les enfants qui naîtront dans les mois suivant l'accident. De l'iode radioactif peut être dégagé durant un accident nucléaire. Afin que le corps humain n'assimile pas l'iode radioactif, il est recommandé de faire absorber de l'iode sain afin de saturer la thyroïde. Cela ne constitue pas une protection absolue, il faut aussi se mettre à



l'abri. Et l'iode n'est pas le seul élément radioactif qui risque d'être ingéré. De plus, pour offrir une protection optimale, l'iode sain doit être administré par voie orale dans les 6 à 3 heures précédant l'exposition à l'iode radioactif. Enfin l'âge est un paramètre important car plus la personne est jeune, plus l'iode radioactif est dangereux pour elle.

L'évacuation:

"L'évacuation permet d'éloigner rapidement et temporairement la population d'une zone afin d'éviter ou de réduire toute exposition aux rayonnements dans une situation d'exposition d'urgence. Son efficacité est d'autant plus grande lorsqu'elle est considérée comme une mesure de précaution avant toute émission de matières radioactives". Pour la mener à bien, la coordination/collaboration entre les différents intervenants est essentielle. La communication avec le public l'est tout autant!

Un arrêté royal de 2006 organise en Belgique la structure des plans d'urgence et d'intervention en Belgique. Il définit les niveaux d'intervention (communaux, provinciaux ou fédéraux). Il traite aussi de la collaboration entre les services d'incendie (opérations de secours), les secours sanitaires/médicaux/psychosociaux (avec surtout le SPF Santé et la Croix Rouge), la police (ordre, sécurité et évacuation), les services d'incendie et de protection civile (appui logistique), et enfin les autorités fédérales, communales ou provinciales en ce qui concerne la communication vers la population.

2. Quelles mesures dans le plan de 2003?

Le Plan de 2003 contenait des mesures:

- relatives à la mise à l'abri;
- relatives à la prise de comprimés d'iode stable: il était prévu que les comprimés d'iode seraient distribués préventivement à 20 km autour des centrales belges (et celles situées juste au-delà des frontières); des réserves devant de plus être mises à disposition dans toutes les pharmacies du pays;



- relatives à l'évacuation: en fonction de la dose de radiation émise (entre 50 et 150 mSv): elle était prévue dans une zone de 10 kms autour de la centrale; le plan prévoyait qu'il revenait aux plans d'urgence provinciaux d'en définir les modalités d'application (moyens de transport et circulation, lieux d'accueil, ravitaillement et soins médicaux ...);
- relatives à la communication avec le public: pouvoir répondre aux questions de la population, monitoring des médias et de la population pour évaluer en temps réels leurs réactions, informations vers les pays voisins;
- relatives à la chaîne alimentaire: afin d'empêcher une contamination de l'homme, des mesures peuvent être décidées en matière d'agriculture et d'élevage; la dissuasion ou l'interdiction de consommation sera surtout une mesure préventive imposée jusqu'au moment où les mesures de contrôle sur la contamination sont prises; interdiction de consommer de l'eau des cours d'eau et des réservoirs mais - sauf action spécifique - autorisation de consommer l'eau potable venant des eaux souterraines.

Ce plan, déjà une réactualisation, avait à l'époque été jugé insuffisant par de nombreux contradicteurs:

- seul un accident limité avait été envisagé, avec une faible contamination radioactive;
- les zones concernées par le plan étaient trop étroites et on n'évoquait pas les évacuations de Liège et Namur ou Anvers, alors que ces villes sont situées à 30 kms au plus des centrales nucléaires;
- la zone de distribution de comprimés d'iode était insuffisante au vu de la densité de population autour des centrales;
- la zone à évacuer était trop restreinte, au vu des accidents connus; le plan provincial liégeois ne prévoyait que 4 centres d'accueil provisoires, sans dénombrer, même par une évaluation "à la grosse louche", le nombre de personnes capables de se débrouiller et celles qui devraient être prises en charge; pour rappel, le plus grand centre d'accueil est situé en province de Luxembourg et compte 7800 places (le plan, à 10 kms, concernait déjà



85.000 personnes); les expériences passées démontrent qu'en cas d'accident nucléaire grave, des centaines de milliers de personnes pourraient être touchées, au-delà des frontières nationales;

- aucune information n'était disponible concernant l'évacuation des personnes vulnérables; or dans les 30 kms autour de Tihange, on compte 18 hôpitaux et 137 MR/MRS (Greenpeace 2015).

3. Quelles ont été les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé en 2016?

Avant tout, le CSS constate que "si les réacteurs doivent pouvoir survivre à l'accident "le plus grave imaginable", les scénarios d'accident empruntent, dans la pratique, une toute autre voie que celle imaginée préalablement ". Il faut donc s'intéresser aux scénarios les plus graves et aux dispositions utiles pour en limiter les conséquences.

Seconde remarque importante: le coût de tout accident nucléaire peut rapidement monter à plusieurs milliards d'euros (la catastrophe de Fukushima est évaluée à 100 milliards d'euros)!

Troisième remarque: les accidents de Tchernobyl et Fukushima "auraient pu être évités si les intervenants impliqués dans la sûreté des centrales nucléaires s'étaient positionnés de manière indépendante par rapport aux autres". Cela pose toute la question de l'indépendance de l'organe de contrôle, question qu'Ecolo a soulevée à de nombreuses reprises.

Le CSS distingue trois grands thèmes dans ses recommandations: prise de conscience, préparation et exhaustivité.

Prise de conscience:

- adapter le plus vite possible le plan d'urgence nucléaire et radiologique, en portant une attention particulière aux interactions avec d'autres activités à risque et au caractère transfrontalier;



- identifier les causes sous-jacentes d'accident et éviter les confusions d'intérêt (indépendance du contrôle);
- réaliser systématiquement des analyses de la vulnérabilité, qui doivent viser à l'identification des scénarios d'accidents possibles (même les accidents improbables mais avec des conséquences lourdes doivent retenir l'attention);
- prévoir que le tissu social des régions touchées peut-être longtemps perturbé; même si le risque est relativement faible, un accident non prévu peut avoir des conséquences très graves et rendre des zones inhabitables pour plusieurs générations; il faut donc prévoir le rétablissement dans la durée, ce qui demande une stratégie à long terme (voir plus loin);
- pour que les mesures d'urgence soient efficaces et limiter les conséquences, il faut que les services concernés et la population soient conscients des risques et des mesures de protection; il faut donc organiser un processus d'apprentissage interactif permanent, basé sur des quasi-accidents et des exercices, et une approche de la gestion des accidents sous forme des réseaux pour les intervenants clés; le CSS recommande aussi de ne pas se limiter au recours à des ingénieurs nucléaires: sociologues, experts en communication, en éthique, en assurance, psychologues ... sont également nécessaires;
- organiser une communication transparente et interactive en matière de risque: parallèlement à des informations techniques sur le risque de rayonnement et ses incertitudes, il faut s'intéresser aux préoccupations de la population (émotions, valeurs, bien-être de la famille et des animaux, revenus, compensations équitables aux dommages subis, perspectives de retour à une vie +/- normale ...)
- prêter attention au rôle possible de médias sociaux dans la gestion de la crise; il faut les utiliser activement et bilatéralement (échanger des informations sur les mesures en cas d'accident et sur les inquiétudes de la population).

Préparation

- des mesures d'urgence adéquates: une étude européenne a examiné la préparation aux plans d'urgence de façon critique dans plusieurs pays et a estimé qu'il fallait encore des améliorations importantes; il faut donc poursuivre



l'harmonisation des critères de sûreté nucléaire au niveau européen et la Belgique doit participer à une enquête participative sur la préparation de la réponse aux risques nucléaires;

- dans des zones densément peuplées comme la nôtre, les mesures doivent être préparées à plus grande distance et pour des durées plus longues; les mesures à court terme sont contre-productives si elles se maintiennent sans aucune perspective claire, le plan d'urgence doit donc aborder les mesures en période de transition et en période de rétablissement; le CSS recommande aussi d'étendre les zones de planification de mise à l'abri, distribution d'iode stable et évacuation: 100 kms pour l'iode stable et la mise à l'abri; évacuation dans un rayon de 20 kms au moins;

- prêter davantage d'attention à la coordination médicale et aux personnes vulnérables; le CSS se demande si le personnel (para)médical et les secouristes de la Croix Rouge sont assez bien préparés pour remplir leur rôle en cas de catastrophe nucléaire, et si la coordination médicale à ce sujet est suffisante; il faut de plus identifier les personnes vulnérables et les groupes qui nécessitent des soins médicaux en cas de mise à l'abri ou d'évacuation;

- prévoir des mesures de protection pour les travailleurs externes en cas d'intervention et de travaux de déblaiement: il faut étendre les dispositions européennes destinées à ces travailleurs, y compris dans les périodes de rétablissement dans les zones contaminées (informations, formations et training, surveillance de la radioactivité et de la dose, niveau de référence d'exposition aux rayonnements, suivi de leur santé proactif ;..);

Exhaustivité :

- compléter l'approche en matière de sûreté à des scénarios d'accidents non prévus, et ce plus particulièrement encore en cas de prolongation de la durée de vie des installations; même si leur probabilité est faible, ils comportent des risques majeurs;

- prêter attention à la densité de la population et de la mobilité: nos centrales sont situées en des zones densément peuplées, toute mesure y est donc



compliquée; de plus nos infrastructures de transport, carrefour international, sont vulnérables et le trafic y est congestionné; il faut donc se concerter avec les pays voisins et planifier le déplacement et l'hébergement de grands groupes de personnes;

- l'interaction avec d'autres risques industriels peut aggraver la crise: à Doel surtout, avec son complexe portuaire et industriel; il faut donc intégrer ces interactions dans le plan d'urgence;
- soumettre les plans d'urgence nucléaire à un "test de résistance", associé à une évaluation indépendante, dans un cadre européen;
- tenir compte de la propagation de la radioactivité en milieu aquatique: la voie aérienne est la plus importante et la plus dangereuse mais les matières radioactives peuvent également fuir par les eaux souterraines et de surface, ce qui pourrait avoir des conséquences sur l'approvisionnement en eau potable, agriculture et environnement;
- prévoir une approche concernant les déchets nucléaires en cas de crise de longue durée: un accident de ce type produit de grandes quantités de déchets radioactifs, Fukushima l'a démontré; malgré cela, la réflexion à ce sujet se fait attendre en Belgique et en Europe; il faut donc prendre des dispositions en matière de surveillance, de caractérisation, de stockage et de traitement des déchets produits par l'accident; l'ONDRAF devrait déjà revoir cette question.

4. Le nouveau plan de sûreté nucléaire

Nous n'allons pas ici détailler toutes les mesures du plan (voir document joint)), mais éclaircir son champs d'action et nous pencher sur quelques points sensibles.

Qui est à la manœuvre?

Ce plan "se propose d'organiser une structure de réponse aux situations d'urgences nucléaires ou radiologiques menaçant ... ou affectant le territoire et la population belge et qui nécessitent une coordination ou une gestion des actions



de protection de la population et de l'environnement au niveau fédéral". Il ne déresponsabilise pas l'exploitant de l'installation nucléaire, les pouvoirs communaux et provinciaux de leurs missions et ceux-ci sont priés de prendre les mesures requises pour les remplir. C'est le fédéral qui centralisera la gestion de crise. Le Ministre de l'Intérieur préside le comité fédéral de coordination.

Il faut donc souligner que ce plan n'est pas encore abouti: le fédéral va devoir le soumettre aux bourgmestres et gouverneurs concernés (ainsi qu'à ceux des zones qui accueilleraient les personnes évacuées). Tant que la coordination et la collaboration ne sont pas davantage précisées entre les différents intervenants, on ne peut évaluer de façon détaillée ses qualités et ses faiblesses.

Sur quels types d'accident le plan prévoit-il de se pencher?

Sont concernées par le plan: les situations d'urgence dans les installations nucléaires de classe 1 (Doel et Tihange, Mol, Fleurus, Dessel et Geel); mais aussi les situations provenant d'installations étrangères (Chooz, Graveline, Cattenom, Borselle), les situations d'urgence radiologiques concernant les engins ou installations militaires, concernant les transports de combustibles nucléaires ou de déchets radioactifs, concernant la chute d'un engin spatial contenant une source radioactive et enfin concernant des actes terroristes ou de malveillance. Nous ne nous arrêterons qu'aux installations nucléaires de classe 1 aujourd'hui.

Phasage du plan

Le plan comprend trois phases: l'urgence, la transition (selon qu'il y a ou non contamination durable de l'environnement), l'après l'accident. En cela, le fédéral semble avoir entendu le CSS et laisse entendre que cette phase post accidentelle pourrait être très courte mais pourrait également s'étendre sur plusieurs, voire plusieurs dizaines d'années, l'environnement étant contaminé de manière durable et les population exposées à un risque d'exposition chronique. Cette prise de conscience est à saluer, mais il faut constater que les réponses à donner durant cette phase ne sont guère développées dans le document ...

Ce plan est en fait la première étape de préparation à une situation de crise. Il



faut encore élaborer les plans d'urgence, les procédures, les analyses et outils, organiser des exercices...

Nous allons donc lancer une volée d'interpellations au niveau régional, communal et provincial afin de savoir comment les discussions se mettent en place avec le niveau fédéral et comment ces autorités se font conseiller pour planifier leur action. On est en effet en droit de se poser des questions sur la capacité de ces intervenants à affronter une situation de grand danger nucléaire...

Les secouristes, médecins urgentistes, infirmiers, ambulanciers d'une part, la police, les pompiers, la protection civile d'autres part, vont avoir un rôle extrêmement important dans la phase d'urgence (par la suite également): ces professionnels sont-ils formés à affronter un accident nucléaire avec rayonnement ionisant et avec une contamination d'une partie de la population? Quels exercices sont organisés? Nous souhaitons des réponses à ces questions. Nos représentants dans les conseils d'administration des hôpitaux et des conseils de police chercheront eux aussi des informations pertinentes.

Au vu de la taille de notre pays, la coopération avec les pays voisins est essentielle. Le plan l'évoque, ainsi que le recours à l'aide internationale. Nous allons donc nous coordonner avec les Verts hollandais, allemands et français afin de savoir quels contacts et quelles négociations sont ouvertes.

La phase de préparation prévoit aussi d'informer la population sur les possibilités de risques nucléaires et/ou radiologiques. Si le Gouvernement entend par là, les campagnes du Forum nucléaire, ou le site de l'AFCN et du SPF Intérieur, on ne peut qu'être très dubitatif !

Enfin, des exercices de planification d'urgence doivent être organisés: en 2009, un test a été tenté en Belgique, visant à évacuer 750 élèves de leur école et de leur quartier: il a été impossible de l'organiser. Par contre, un test concernant 25.000 personnes a été organisé en France. C'est bien sûr à cette échelle qu'il faut préparer les choses !



Alerte et information de la population en situation d'urgence

Une cellule d'information sera chargée de l'alerte (via divers canaux de communication redondants et complémentaires) et de l'information (régulière quant à la situation, aux actions de protection et aux recommandations sur les comportements à adopter).

Cette partie du plan est encore très laconique et on ne peut que conseiller au gouvernement fédéral de se pencher de façon beaucoup plus précise sur la question. L'expérience montre que les réactions de la population à court, moyen et long termes seront très influencées par cette communication. Elle doit aussi se faire dans les deux sens: il faut écouter la population et s'attarder à répondre aux mieux à ses questions. La population ne suivra pas les conseils s'ils ne lui paraissent pas efficaces. Il faut créer un climat de confiance. Le recours aux médias sociaux sera donc très importante.

Prise de comprimés d'iode

Le plan prévoit une mise à disposition des comprimés d'iode pour toute la population dans une zone de 20 kms autour de la centrale. Sur le reste du pays (rayon de 100 kms) les comprimés seront accessibles via les pharmacies et les collectivités, pour le public cible des enfants et des femmes enceintes.

Le plan prévoit, en cas d'extension de la zone sinistrée, qu'on développe la prise d'iode stable dans les 100 kms mais pourquoi attendre la crise et ne pas autoriser dès maintenant l'accès à l'iode à tout habitant dans un rayon de 100 kms autour de la centrale? Nous avons du mal à croire que c'est pour une raison de coût. La distribution sera évidemment très difficile à mettre en œuvre à ce moment! Va-t-on en même temps conseiller aux personnes de se réfugier chez elles et d'aller chercher des comprimés en pharmacie? Et quelle pharmacie sera encore ouverte?

Rappelons de plus que l'iode est efficace s'il est ingéré dans les six heures avant le passage de la pollution radioactive. Visons dès lors l'efficacité: nous recommandons une communication claire et compréhensible par tous: l'iode stable doit être accessible à toute personne vivant en Belgique.



Évacuation de la population

Elle peut-être préventive (avant tout rejet de substances radioactives) ou différée (après la fin du rejet et du passage radioactif, la population restant à l'abri en attendant). En principe, tous ceux qui ont un véhicule privé se chargent de leur transport, à partir des informations données et d'un plan de contrôle de la circulation définissant les trajets à suivre et ceux à laisser aux services de secours.

Le plan prévoit comme précédemment l'évacuation dans un rayon de 10 kms autour des centrales, et un rayon de 20 kms pour la mise à l'abri. Dans un second temps, il est prévu d'étendre les zones de planification d'urgence si nécessaire, disant suivre en cela les normes internationales.

Les personnes vulnérables (crèches, écoles, MR/MRS, malades séjournant en hôpital, personnes handicapées mentales et physiques, ...) peuvent utiliser les moyens de transports publics et privés mis à leur disposition par les pouvoirs publics. Les responsables des institutions concernées sont priées de soumettre un plan d'évacuation au Gouverneur de province en précisant leurs besoins. Le SPF Santé Publique doit prendre en charge les personnes nécessitant des soins médicaux.

Le plan indique de façon laconique que c'est la police qui réalisera le contrôle de la circulation vers et en provenance de la zone sinistrée (par exemple, elle déploiera les barrières Nadar !). Les images de l'évacuation de Fukushima laissent craindre que l'évacuation sera un moment terriblement sensible et dangereux. Les voies de circulation de notre pays sont déjà saturées au quotidien, qu'en sera-t-il si des dizaines, voire des centaines de milliers de véhicules se lancent sur les routes en paniquant ...? Il faut attendre que les choses se précisent sur le terrain local, mais il faudra beaucoup pour nous rassurer sur l'efficacité de la mise en œuvre de l'évacuation!

Prévoir 10 kms, c'est trop peu: les organismes de contrôle européens recommandent une distance d'au moins 20 kms dans les plans d'urgence. C'est aussi notre revendication.



Accueil de la population

Une fois passée la phase de décontamination des personnes, des animaux domestiques les accompagnant et des biens matériels emportés, le plan prévoit le logement des populations déplacées. Cette situation peut évidemment durer au-delà de l'urgence, selon la durée de la contamination de la zone sinistrée.

Ce sont les provinces qui doivent identifier la localisation et la capacité d'accueil des centres (hôtels, centres sportifs, centres de loisirs ...), se procurer les équipements sanitaires mobiles, les couchages ... et organiser dans les lieux d'hébergement le ravitaillement, l'aide psycho-sociale et des soins médicaux.

Les informations que donnait le plan précédent sur les lieux d'accueil étaient très en deçà des besoins si un accident survenait autour d'une de nos centrales. Le nouveau plan proposé n'est guère plus rassurant. Une fois de plus, nous interrogerons les gouverneurs des provinces qui pourraient être concernées. Les pays voisins doivent également être concertés à ce sujet.

Qu'en est-il du "rétablissement" (cfr CSS)?

Le plan prévoit une phase post-accidentelle, en terme de réhabilitation des zones contaminées, d'aides à la population affectée et d'appui aux secteurs économiques. Mais cela tient en deux pages. La fin du document aborde en quelques pages également les interdictions de consommation (eau, aliments) et la décontamination des zones de production agricoles et horticoles.

On a le sentiment une fois de plus que le gouvernement refuse d'imaginer que les zones contaminées pourraient pour longtemps être sinistrées ; refuse d'imaginer la déstabilisation psycho-sociale de la population et la déstabilisation de la vie économique du pays.

La phase de rétablissement, comme le recommande le CSS, doit se préoccuper d'empêcher la contamination mais aussi développer une stratégie à long terme (soins de santé physique et mentale, suivi de la santé de la population, gestion de la production industrielle et des centres de production économiques, suivi des niveaux de contamination eau, air, sols, gestion des déchets, rétablissement de



l'accessibilité, rétablissement de l'activité ...). Nous conseillons au Ministre de l'Intérieur de prendre connaissance des travaux du CODIPRA (<http://www.dissident-media.org/infonucleaire/codirpa.html>)- et du site "<http://post-accidentel.asn.fr/Gestion-post-accidentelle/Elements-de-doctrine>)

Quid des déchets radioactifs?

Un paragraphe du plan actuel traite de cette question. Alors que l'ONDRAF et le gouvernement n'arrivent pas à s'entendre sur les lieux de stockage en situation normale, qu'en sera-t-il en cas de crise grave? Fukushima démontre que la quantité de déchets peut-être très importante. Il est urgent que le Gouvernement définisse des possibilités de stockage!



CONCLUSION

Nous allons évidemment évaluer au fur et à mesure comment ce plan se construit concrètement, en fonction des remarques émises ci-dessus. Mais on peut déjà dire que **le Gouvernement met beaucoup de trop de temps à assumer ses responsabilités** et que le processus en cours est beaucoup trop long.

Nous souhaitons que le Gouvernement et le Comité qui va coordonner la réalisation de ce plan se fassent accompagner d'un groupe d'évaluateurs externes, de niveau européen.

Nous souhaitons que le Gouvernement et Electrabel quittent leur posture d'arrogance techniciste ("rien n'arrivera à NOS centrales") pour reconnaître qu'**un risque majeur est possible**, même si sa probabilité est faible.

Comme l'ont dit les experts entendus par le Parlement fédéral après la catastrophe de Fukushima (DOC 54 1985/001), il y a trois principales leçons à en retirer:

- **il faut perdre l'illusion que cela ne peut pas se produire chez nous;**
- **il faut perdre l'illusion que les conséquences seraient limitées à un rayon proche de la centrale;**
- **il faut perdre l'illusion qu'on pourra rapidement passer à autre chose.**

La population devrait être considérée comme un partenaire à part entière, les conventions internationales et les directives européennes insistent sur ce point. Et pas seulement en cas de menace nucléaire mais aussi en terme de transparence sur la sécurité nucléaire et de participation aux phases du processus décisionnel concernant les installations nucléaires (directive 2014/87/Euratom). Il y a également insistance sur les avantages de la participation des citoyens aux activités de préparation d'un tel plan.



Le plan, en son état actuel, prouve que le Gouvernement fait aussi ses choix de façon à ne pas inquiéter la population. Il imagine surtout l'information de façon descendante: du spécialiste vers la société civile. Ce qui augure mal d'une communication de préparation honnête, lucide et efficace.

Pour notre part, face aux risques encourus par notre territoire et notre population (et par les pays voisins), et en y ajoutant toutes les inquiétudes créées par les nombreux incidents qui émaillent le fonctionnement de nos vieilles centrales depuis plusieurs années, nous demandons la programmation de la fermeture des centrales nucléaires.

Notre conférence de janvier 2016 a démontré qu'on peut se passer très rapidement de la production électrique nucléaire. Nous persistons: il est plus que temps !